

Quant à la partie argileuse de la ferme, nous avons dit dans notre première réponse qu'elle manquait de calcaire, conséquemment l'amendement qui lui serait le plus convenable serait la chaux. La chaux bien incorporée au sol argileux, change tout-à-fait ses propriétés : le rend plus docile aux instruments aratoires, lui fait perdre sa trop grande tenacité, le rend plus perméable à l'eau de pluie, le fait ressuyer plus vite après les pluies, le fait déliter plus complètement pendant l'hiver et surtout lui donne une grande fertilité. Un champ qui avant le chaulage ne produisait que 10 minots de blé par arpent, en produira souvent plus de 20 après le chaulage. Mais il n'y a pas que le blé qui se ressent des heureux effets du chaulage les prairies et toutes les autres récoltes voient par là leur produit augmenter.

Une autre considération qui devrait nous engager à chauler les terres qui, comme la partie argileuse de la ferme du collège, demandent du calcaire, c'est que, si, possédant une terre dépourvue de calcaire, nous voulons nous livrer à l'élevage des herbivores, la charpente osseuse des animaux manquera de force, précisément par ce que les herbivores, ne se nourrissant que de végétation, devront y trouver une proportion de calcaire assez forte, pour fournir à leur besoin ; et comment les plantes pourront elles leur fournir ce principe, si le sol sur lequel elles croissent n'en contient pas ? C'est ce qui se produit sur la ferme du collège : dernièrement, montrant à un visiteur, un poulain remarquable, on nous fit observer que la charpente osseuse de l'animal était faible, aussitôt ce que nous avions vu dans nos auteurs et que nous avions cru un peu hasardé, nous frappa et nous fit penser que le défaut de ce poulain ne pouvait provenir que de la mauvaise constitution de la terre qui lui fournissait sa subsistance.

Quel assotement suivent généralement les cultivateurs de Ste Anne et des environs ? S'il n'est pas bon veilliez dire pourquoi ? Veuillez en même temps indiquer celui qui est le plus convenable à la localité, eu égard à la qualité du sol, au prix de la main-d'œuvre et à la facilité de la vente des produits ?

La généralité des cultivateurs de Ste Anne suivent un assotement alterne (si assotement on peut appeler le système de culture en usage dans cette localité) qui consiste à faire succéder le pâturage aux céréales, et celles-ci au pâturage. Toute l'étendue de la terre comprend deux grandes divisions, l'une est destinée à la production constante des prairies naturelles,

l'autre est la terre labourable. Cette dernière division est subdivisée en deux parties, l'une d'elles est cultivée en céréales, tant que le produit qu'elles donnent n'est pas au-dessous des frais de culture nécessaires ; pendant ce temps l'autre est en pâturage. Lorsque la partie en céréales est fatiguée, on la laisse reposer et on la convertit à son tour en pâturage ; mais quel pâturage ? ce terrain épousé, fatigué par la production des années précédentes, produit à peine assez pour nourrir 20 moutons et on y met des 10 à 12 vaches. Pendant que la partie en céréales se repose, la partie en pâturage est mise en culture, pendant 2, 3 et même on voit des cultivateurs semer 4 ans de suite du blé sur le même sol, jusqu'à son épuisement complet, après quoi elle est remise en pâturage, et ainsi de suite.

On voit du premier coup d'œil, l'inconvénient d'un tel système, la terre s'épuise de plus en plus, les récoltes diminuent graduellement, alors, pour avoir la quantité de grain nécessaire à sa subsistance, le cultivateur est forcé d'ensemencer une plus grande étendue, dans ce cas pour ne pas faire ses semaines trop tard, il fait ses labours avec précipitation, et par conséquent il les fait mal, le hersage se fait de même ; de sorte que cette terre épousée, mal labourée, mal hersée ne produit qu'une récolte insignifiante. D'un autre côté, les animaux mal nourris au pâturage dépérissent ou restent aussi maigres qu'ils l'étaient à l'étable pendant l'hiver et ils ne donnent presque aucun produit. Le cultivateur s'appauvrit de plus en plus : pendant l'été il manque de farine, de viande et des choses les plus nécessaires à la vie, alors il va trouver le marchand pour qu'il les lui cède, le marchand y fait son profit ; en tout temps de l'année le cultivateur et sa famille manquent de beaux habits, on va encore trouver le marchand et le marchand vend, jusqu'à ce que le compte devenant assez fort, une saisie est lancée et la propriété est vendue.

Ce que nous venons de dire est le cas pour les $\frac{2}{3}$ des cultivateurs de Ste Anne.

Ce système est donc vicieux en lui-même et par ses suites. Un peu d'observation ferait comprendre à nos cultivateurs l'ornière où ils s'enfoncent de plus en plus.

La ferme du Collège est dans les mêmes conditions que les terres de tous les cultivateurs de Ste. Anne, quant à la qualité du sol et au prix de la main-d'œuvre, elle ne diffère que pour la facilité de la vente des produits. Ainsi l'assotement le plus convenable serait celui qui, tout en rendant le